

Florian Mazel

***Piété nobiliaire et piété princière en Provence sous la première maison d'Anjou
(vers 1260-vers 1340)***

[A stampa in *La noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen Age*, a cura di N. Coulet - J.-M. Matz, Roma 2000, pp. 527-551 © dell'autore - Distribuito in formato digitale da "Reti Medievali"]

Peu après la mort du roi Robert, le 20 janvier 1343, au Castel Nuovo de Naples, un poète provençal anonyme lui consacre un *planh*, c'est-à-dire une complainte, exprimant la peine et la douleur des Provençaux. De manière attendue, le poème est l'occasion d'un éloge du roi, de ses vertus et de son bon gouvernement. Mais il est remarquable que soient étroitement associés à la figure de ce prince, sa famille, en particulier son héritier présumé, les membres d'un grand lignage provençal, celui des Baux, en les personnes du comte Nouveau et du comte d'Avellino, et enfin deux grands saints de la famille franciscaine, sainte Claire et surtout saint Louis d'Anjou, le frère aîné de Robert, canonisé en 1317¹. Au moment crucial de la mort et de la transmission du pouvoir, le souverain angevin apparaît ainsi entouré de sa noblesse et de ses saints. Que la complainte ait été composée dans l'entourage des Baux n'en diminue ni la portée ni la signification, bien au contraire : la noblesse provençale se conçoit proche de son prince et le manifeste en partageant et en propageant la dévotion aux saints protecteurs de la dynastie princière. La noblesse participe ainsi à l'essor de la religion royale qu'élaborent, dans le sillage du modèle français, les souverains angevins et leurs conseillers².

Une telle situation n'avait à l'origine rien d'inéluctable. A l'époque des comtes d'origine catalane (début XII^e - milieu XIII^e), les grands lignages nobiliaires disposaient de leurs réseaux d'intercesseurs et de sanctuaires familiaux; les comtes agissaient de même. L'arrivée de Charles d'Anjou à la tête du comté de Provence, au milieu du XIII^e siècle, n'augurait pas de changement notable : la noblesse provençale, qui avait contesté l'arrivée du capétien, ne partageait pas du tout ses conceptions politico-religieuses et dénonçait en particulier, par la voix des troubadours, le soutien inconditionnel qu'il apportait aux évêques³. La complainte de 1343 s'inscrit donc dans un contexte radicalement différent où le prince et la noblesse apparaissent étroitement unis, et où piété nobiliaire et piété princière puisent aux mêmes sources et concourent aux mêmes buts.

Ce rapprochement s'enracine-t-il dans un véritable programme princier, d'autant plus en mesure de s'imposer à la noblesse que celle-ci, dans un contexte économique difficile, dépend de plus en plus du prince pour perpétuer sa propre domination sociale et politique ? Envisager une telle hypothèse ne doit cependant pas nous conduire à négliger la part active qu'a pu prendre la noblesse elle-même à l'essor du phénomène. Dans cette perspective, les ordres mendiants, et en particulier les frères mineurs, en faveur auprès des princes comme auprès des grands, paraissent avoir exercé une fonction médiatrice déterminante.

L'influence du prince

Dans la première moitié du XIII^e siècle, la noblesse provençale ne porte guère attention aux sanctuaires comtaux. Dans un contexte politique troublé par les conséquences des croisades contre les Albigeois, par l'agitation des communes urbaines et par la lutte qui continue d'opposer le comte de Provence à celui de Forcalquier, les comtes d'origine catalane s'appuient sur les évêques, la chevalerie urbaine et les juristes, rencontrant le plus souvent l'hostilité ou l'indifférence des anciens lignages. Les nobles perpétuent alors les liens établis au XII^e siècle en faveur de sanctuaires familiaux, monastères cisterciens ou commanderies militaires. A la suite de l'arrivée de Charles d'Anjou (1245) et de l'intégration de la Provence, après la conquête du royaume de Sicile

¹ S. Pellegrini, *Il « Pianto » anonimo provenzale per Roberto d'Angiò*, Turin, 1934. Selon l'auteur du poème, l'héritier du roi est le jeune André de Hongrie et non Jeanne, la petite-fille de Robert.

² Sur la religion royale développée par les Angevins, voir J.-P. Boyer, « La "foi monarchique" : royaume de Sicile et Provence (mi-XIII^e-mi-XIV^e siècle) », dans *Le forme della propaganda politica nel Due e nel Trecento*, Rome, 1994, p. 85-110.

³ M. Aurell, *La vielle et l'épée. Troubadours et politique en Provence au XIII^e siècle*, Paris, 1989, p. 149-232.

(1266-1268), dans le nouvel ensemble géopolitique méditerranéen que constitue la monarchie angevine, cette situation se transforme, de manière progressive mais en profondeur.

L'influence du prince sur la piété nobiliaire ne se fait véritablement sentir qu'à partir du règne de Charles II (1285-1309). En effet, Charles I^{er} ne fait en Provence que de courts passages consacrés à l'établissement de son autorité. A partir de 1265, il est accaparé par les affaires italiennes et n'attend plus de ses comtés septentrionaux que le soutien de leur noblesse et d'importants subsides nécessaires à ses conquêtes et à ses guerres⁴. Ceci explique que les anciens sanctuaires comtaux provençaux ne suscitent guère son attention. Ainsi, ce n'est que sous la menace du pape Clément IV qu'il se résout, en 1277, au transfert du corps de sa première épouse, la comtesse Béatrix, décédée à Nocera, dans le royaume, dans l'église des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem d'Aix-en-Provence, où reposent ses parents, Raimon Bérenger V et Béatrix de Savoie, et son aïeul, Alfonse II⁵. De son côté, la noblesse provençale ne s'intéresse pas aux entreprises religieuses du roi dans le royaume de Sicile. Les deux abbayes cisterciennes de Santa Maria di Real Valle et de Santa Maria della Vittoria, fondées solennellement par Charles I^{er} le 3 août 1277, en Principat et dans les Abruzzes, pour commémorer ses victoires de Bénévent sur Manfred (26 février 1266) et de Tagliacozzo sur Conradin (23 août 1268), n'attirent apparemment aucune faveur de la part des grandes familles provençales installées en Italie⁶. Il est vrai que le caractère très français des nouvelles fondations n'était pas de nature à séduire les Provençaux : Real Valle est placé dans la filiation de l'abbaye royale de Royaumont (Ile-de-France) et Santa Maria della Vittoria dans celle du Loroux (Anjou), et leur population monastique semble essentiellement française. Mais il faut aussi noter que les familles provençales qui ont participé à la conquête sont massivement installées par le souverain dans les Abruzzes et en Principat, que les nouvelles abbayes sont relativement proches de leurs domaines et auraient donc pu facilement bénéficier de leur faveur⁷. Or il n'en est rien. Le temporel et les droits divers dont jouissent les deux abbayes royales proviennent uniquement des dotations princières. Plus inquiétant, lorsqu'au détour d'un registre de la chancellerie angevine la noblesse provençale apparaît dans la vie d'un des deux monastères, c'est pour lui disputer un domaine ou lui arracher quelque droit⁸. En fait, et paradoxalement, ce n'est pas sous le règne de Charles I^{er} le conquérant, mais sous celui de son fils Charles II, longtemps défait et prisonnier, que des rapports étroits et nouveaux s'instaurent entre la piété du prince et celle de la noblesse provençale.

Charles II séjourne longuement en Provence. Il y fait élever ses fils Louis, Raimon Bérenger et Robert, il y fonde les deux grands sanctuaires princiers de son règne, Notre-Dame-de Nazareth et Saint-Maximin, et se fait même inhumer dans l'un d'eux. Enfin, il soutient activement l'essor du culte de son fils Louis (†1297) et du couvent des franciscains de Marseille, où il repose. Pour comprendre les liens qui unissent désormais étroitement l'aristocratie provençale au roi et sa famille, il faut souligner le rôle joué par la captivité du roi, puis par celle de ses fils, à la suite de sa défaite et de sa capture par les Aragonais à la première bataille de la baie de Naples (5 juin 1284). Dans le cadre des négociations pour sa libération, Charles II est contraint de fournir plusieurs de ses fils en otage au roi d'Aragon. Mais celui-ci se fait plus exigeant, et les fils des grandes familles de Provence doivent rejoindre les jeunes princes Louis et Robert en Catalogne. En 1289,

⁴ C'est la raison d'être des grandes enquêtes administratives de Charles I^{er} : E. Baratier, *Enquêtes sur les droits et revenus de Charles I^{er} d'Anjou en Provence (1252, 1278)*, Paris, 1969. Sur la participation des Provençaux à la conquête de 1266-1268, voir S. Pollastri, « La noblesse provençale dans le royaume de Sicile (1265-1282) », *Annales du Midi*, t. 100, n°184 (1988), p. 405-434.

⁵ M. Aurell, « Nécropoles et donats : les comtes de la maison de Barcelone et l'Hôpital (XII^e-XIII^e siècles) », *Provence Historique*, t. 45 (1995), p. 17.

⁶ Sur ces deux abbayes, voir les récentes synthèses d'E. Cuzzo, « *I Cistercensi nella Campania medioevale* », dans H. Houben et B. Vetere (dir.), *I Cistercensi nel Mezzogiorno medioevale*, Lecce, 1994, p. 243-284, notamment p. 256-263 ; et de R. Paciocco, « *I monasteri cistercensi in Abruzzo : le linee generali di uno sviluppo (fine sec. XII - inizi sec. XIV)* », *ibid.*, p. 205-242, notamment p. 228-229.

⁷ Sur l'implantation de la noblesse provençale dans le royaume, voir S. Pollastri, « La noblesse... », *op. cit.*, p. 419-421, et carte 2.

⁸ P. Egidi, « *Carlo I d'Angiò e l'abbazia di S. Maria della Vittoria presso Scurcola* », *Archivio storico per le Province Napoletane*, t. 35 (1910), p. 156-158 ; R. Filangieri (dir.), *I registri ricostruiti della Cancelleria angioina*, Naples, depuis 1950 [désormais abrégé RCA], vol. 19, p. 231, n°299.

s'embarquent ainsi à Marseille, aux côtés du jeune prince Raimon Bérenger, Uc de Baux, fils aîné du comte d'Avellino, Fouquet d'Agoult-Pontevès, Raimbaud de Signes de Puimichel, Isarn de Puimichel, Blaccasset d'Aups, Bertrandet de Fos, Uc de Porcelet de Sénas, Bertran et Guilhem de Sabran, Raimbaud de Moustiers, Bermond de Roquevaire et beaucoup d'autres⁹. De nouveau, en 1295, dans le cadre de la paix avec l'Aragon cette fois, ce sont Raimon de Baux de Berre, Elzéar de Sabran d'Ansouis, Isarn d'Ollières et Raimon Jaufré, Guiran de Simiane, Philippe de Laveno et plusieurs autres nobles provençaux qui sont donnés comme otages par le roi¹⁰. Par ailleurs, la guerre engage la noblesse provençale dans les mêmes épreuves que son prince. Le 23 juin 1287, à la seconde bataille de la baie de Naples, de nombreux nobles provençaux sont à leur tour capturés par les Aragonais, et parmi eux Bertran de Baux, comte d'Avellino et son fils cadet Raimon¹¹. En 1303, Uc, le fils aîné de Bertran, est assassiné à Milan par les gibelins alors qu'il exerçait la fonction de sénéchal de Piémont et de capitaine général en Lombardie¹². Plus que la victoire et la conquête sous Charles I^{er}, ce sont donc la défaite et la captivité sous Charles II qui attachent de manière définitive et personnelle, l'aristocratie provençale à la famille royale dont elle partage désormais étroitement le destin. En ce qui concerne la famille de Baux, le roi donne une dimension plus profonde encore à cet attachement en offrant en 1308 sa fille Béatrix en mariage à Bertran de Baux de Berre, bientôt célèbre sous le nom de comte Nouveau que lui donnent les Italiens - à commencer par Villani dans sa chronique - en raison de l'obtention à titre de dot des comtés de Montescaglioso (Basilicate) et d'Andria (Terre de Bari)¹³. Les Baux viennent ainsi rejoindre les Sabran dans la parenté royale. A la parenté artificielle cultivée par Charles I^{er} en faveur de ses proches à travers l'appellation qu'il leur donne de « cousins du roi », Charles II substitue une parenté réelle qui honore les plus illustres représentants de la noblesse provençale¹⁴. Avec les Sabran, les Baux deviennent les relais les plus efficaces de la piété princière au sein de l'aristocratie provençale. Il n'est ainsi guère étonnant que ce soit sous le règne de Charles II que se manifestent les premiers signes de la convergence entre piété princière et piété nobiliaire.

Le règne de Robert voit le phénomène se déployer dans toute son ampleur. Dès l'avènement du roi, la noblesse est clairement associée à la religion royale. Le 3 août 1309, Robert prend bien soin de s'entourer des grands barons provençaux lors de la cérémonie de son sacre par le pape Clément V dans la cathédrale d'Avignon : en juillet, une lettre de convocation est ainsi adressée à Guilhem et Uc de Baux de Berre, à Raimon de Baux de Puyricard, à Bertran de Baux, prince d'Orange, à Raimon de Baux, comte d'Avellino, à Guiran et Bertran Raimbaud d'Agoult-Simiane, à Burgondion de Puylobier, à Peire Amic d'Eyrargues, à Guilhem Porcelet de Cabriès et à beaucoup d'autres¹⁵. En 1319, la translation solennelle des reliques de saint Louis d'Anjou à Marseille se fait en présence de Robert, de sa famille, dont le comte Nouveau, et d'une foule immense¹⁶. La coïncidence de l'évènement avec toute une série d'hommages au roi laisse supposer la présence à la cérémonie des

⁹ A. de Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, Marseille, 1696, p. 152, d'après le registre du notaire marseillais Guilhem Féraud, aujourd'hui perdu.

¹⁰ C. Minieri Riccio, *Saggio di Codice diplomatico formato sulle antiche scritture dell'Archivio di Stato di Napoli*, Naples, 1878-1885, vol. II, n°11.

¹¹ *Dizionario Biografico degli Italiani* [désormais abrégé *DBI*], « Del Balzo, Bertrando », p. 298-303; E. G. Léonard, *Les Angevins de Naples*, Paris, 1954, p. 168 ; *RCA*, vol. 30, p. 106, n°343, et vol. 32, p. 227, n°476.

¹² *DBI*, « Del Balzo, Bertrando », p. 298-303; L. Barthélemy, *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux*, Marseille, 1882 [désormais abrégé Barth.], n°850.

¹³ Barth. n°920, 921, 922, 924, 963. La date de 1309 est à corriger par 1308 : cf R. Moscati, « *Ricerche e documenti sulla feudalità napoletana* », *Archivio storico per le Province Napoletane*, n. s. t. 20 (1934), p. 231. G. Villani, *Cronica*, Florence, 1823, livre 9, chapitres 74, 79 etc. Sur ce personnage voir *DBI*, « Del Balzo, Bertrando », p. 303-308. En 1332/33, Bertran reçoit le titre de duc d'Andria en récompense de ses nombreux services (Barth. n°1094).

¹⁴ Sur l'usage extensif du titre de « cousin du roi », voir P. Durrieu, *Les archives angevines de Naples*, t. II, Paris, 1887, p. 222 et 230.

¹⁵ C. Minieri Riccio, *Saggio di Codice...*, *op. cit.*, Supplément, partie 2, n°48. Sur le sacre de Robert, voir J.-P. Boyer, « Sacre et théocratie. Le cas des rois de Sicile Charles II (1289) et Robert (1309) », *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*, t. 81 (1997), p. 561-607.

¹⁶ La translation se déroule le 8 novembre ; cf M.-H. Laurent, *Le culte de saint Louis d'Anjou à Marseille au XIV^e siècle*, Rome, 1954, n°XIX et XX, p. 48-52. Voir aussi N. Coulet, « Dévotions communales : Marseille entre Saint-Victor, Saint-Lazare et Saint-Louis (XIII^e-XV^e siècle) », in *La religion civique à l'époque médiévale et moderne*, Rome, 1995, p. 129-130.

grands nobles de Provence¹⁷. Il est désormais établi que les Angevins constituent une lignée sainte et la piété nobiliaire ne peut que subir la force d'attraction de la piété princière. Il est ainsi particulièrement significatif que ce soit dans les années 1320 que Guilhem de Sabran, seigneur d'Ansois et comte d'Ariano, rompant avec une longue tradition familiale, nomme son fils aîné Louis¹⁸.

De Charles I^{er} à Robert, la noblesse provençale est donc de plus en plus présente aux côtés du prince, dans les jours de gloire comme dans les jours d'épreuve. Parallèlement, les souverains se montrent de plus en plus soucieux d'associer la noblesse à la religion royale. Cette impulsion princière ne reste pas sans écho : les nobles provençaux sont sensibles à la religion du prince, ce que rend visible la faveur dont jouissent les couvents royaux et le culte des saints dynastiques.

La mutation de la piété nobiliaire au tournant des XIII^e et XIV^e siècles

En effet, une partie notable de la noblesse provençale délaisse alors ses anciens sanctuaires lignagers au profit des nouveaux sanctuaires princiers, qu'il s'agisse des établissements provençaux ou des couvents de Naples¹⁹. La disparition de la majeure partie des archives de ces établissements nous empêche de mesurer précisément la faveur dont ils bénéficièrent de la part de la noblesse. Il ne semble pas cependant que les grandes familles aient pris une part active à la formation de leur temporel. Ceci s'explique facilement : ce sont les souverains eux-mêmes qui désirent en apparaître comme les fondateurs exclusifs, qu'il s'agisse de fondations *ex nihilo* (Notre-Dame de Nazareth, Saint-Maximin, Clarisses d'Aix et de Naples) ou de « refondations » par lesquelles les princes angevins président au véritable essor d'établissements apparus avant leur intervention (franciscains de Marseille, San Lorenzo et San Domenico de Naples). La faveur des sanctuaires princiers auprès de la noblesse se manifeste donc autrement.

L'entrée de nombreuses filles de la noblesse provençale chez les dominicaines de Notre-Dame de Nazareth d'Aix-en-Provence, couvent fondé par Charles II en 1292, où il fait élever sa fille Béatrix et où il élit sépulture en 1308, constitue un des signes les plus visibles de cette faveur²⁰. Dès 1302, deux filles des Baux de Puyricard ainsi que deux filles Etendard figurent parmi les premières moniales du couvent aux côtés de la princesse Béatrix. Jusqu'en 1360, les noms les plus prestigieux se retrouvent parmi les moniales : Baux d'Avellino, de Marignane et de Puyricard, Sabran, Lamanon, Roquevaire, Castellane, Artaud, Marseille...²¹. Avec l'ancien monastère de bénédictines de La Celle, dépendant de Saint-Victor, Notre-Dame-de-Nazareth est le couvent qui attire le plus les filles de la noblesse provençale²².

L'élection de sépulture dans un établissement fondé par le souverain, aux côtés du tombeau où reposent le prince ou des membres de la famille royale, témoigne plus vigoureusement encore de cette mutation de la piété nobiliaire. Le 19 mai 1310, Armangaut de Sabran, issu d'une des plus ancienne famille de l'aristocratie provençale, seigneur d'Uzès et d'Ansois et comte d'Ariano, grand justicier du royaume de Sicile, élit sépulture dans l'église franciscaine du couvent San

¹⁷ Hommages de 1319 à Robert ou à son fils Charles de Calabre : Archives départementales des Bouches-du-Rhône [désormais abrégé ADBdR], B 449-454, B 757.

¹⁸ Voir la généalogie en annexe de l'article. Les preuves des généalogies seront fournies dans notre thèse sur « La noblesse et l'Eglise en Provence (X^e-XIV^e siècle). L'exemple des familles d'Agoult-Simiane, de Baux et de Marseille », en préparation, sous la direction de Noël Coulet [soutenue en 2000 ; publiée à Paris, en 2002, aux éditions du CTHS].

¹⁹ Voir la carte en annexe.

²⁰ Sur cet établissement, voir N. Coulet, « Un couvent royal : les Dominicaines de Notre-Dame-de-Nazareth d'Aix au XIII^e siècle », dans *Les mendiants en pays d'oc au XIII^e siècle, Cahiers de Fanjeaux*, n°8 (1973), p. 233-262. Le testament de Charles II a été publié d'après une copie du XVI^e siècle (ADBdR, B 168, fol. 69 et suiv.) par G. G. Leibniz, *Codex juris gentium diplomaticus*, Hanovre, 1693, partie I, p. 51-59.

²¹ AD BdR, B 144, fol. 155 ; AD BdR, 23 H (Prêcheurs de Marseille) ; N. Coulet, « Un couvent... », *op. cit.*, p. 254-255 ; AD BdR, 1 G 237 ; Barth., n°1386.

²² P. L'Hermitte-Leclercq, *Le monachisme féminin dans la société de son temps : le monastère de La Celle, XI^e-XVI^e siècles*, Paris, 1989, ainsi que le volume d'annexes, inédit, dactyl., Université de Paris IV-Sorbonne, p. 750-776. Pour le couvent de la Nativité du Christ d'Aix-en-Provence, plus connu sous le nom de Sainte-Claire, fondé par la reine Sancia en 1337, l'extrême pauvreté des sources limite l'analyse. Une fille des Baux de Marignane y est toutefois moniale en 1355.

Lorenzo de Naples²³. Le 8 octobre 1353, son fils Guilhem demande à son tour à être enterré dans cette église, dans la chapelle où reposent déjà son père, sa mère, son épouse et ses fils décédés sans enfant²⁴. Or San Lorenzo est un véritable sanctuaire princier. Charles I^{er} et Charles II ont fait construire en style gothique français, à partir de 1270/1275, la nouvelle église du couvent. En 1305, elle accueille le corps du jeune Raimon Bérenger, fils du roi Charles II. En 1323, Catherine d'Autriche, la jeune épouse de Charles de Calabre, l'héritier du roi Robert, y est inhumée et un grand tombeau monumental lui est élevé au début du déambulatoire. Avant l'achèvement de Santa Chiara, Charles de Calabre et le roi Robert lui-même envisagent de s'y faire enterrer, et, à partir du milieu du XIV^e siècle, ce sont plusieurs membres de la branche des Anjou ducs de Durazzo qui y élisent sépulture²⁵.

Au même moment, les Baux de la branche de Berre se font enterrer à San Domenico Maggiore, dont la nouvelle église gothique et les nouveaux bâtiments conventuels doivent tout à la générosité de Charles II, et dont le *Studium Generale* de théologie a été fondé par Charles I^{er} en 1272²⁶. Uc de Baux de Berre (1307-†1334), chambellan du roi Charles II, est inhumé, en 1334, dans la chapelle de sa famille, et ses funérailles sont l'occasion d'une oraison funèbre de Giovanni Regina, lecteur du couvent et proche conseiller des souverains angevins²⁷. L'église des dominicains de Naples est elle aussi un cimetière princier. Le corps du roi Charles II y est déposé après sa mort, survenue le 5 mai 1309, jusqu'à son transfert à Notre-Dame de Nazareth d'Aix, en juin 1310; à cette date, seuls ses ossements sont conduits en Provence, tandis que son cœur et ses viscères demeurent à San Domenico où ils bénéficient de services liturgiques réguliers, fondés par son fils Robert dès le 1^{er} juillet 1309²⁸. Par la suite, l'église accueille d'autres dépouilles princières, telles celle de Philippe d'Anjou, prince de Tarente, en 1332, et celle de Jean d'Anjou, comte de Gravina et duc de Durazzo, en 1335²⁹. Le roi et les princes de la maison d'Anjou bénéficient aussi des sermons de Giovanni Regina. En 1347, le frère cadet d'Uc de Baux de Berre, Bertran de Baux de Berre (1308-†1347), est à son tour inhumé dans l'église dominicaine, aux côtés de ses parents par alliance³⁰.

Sous le règne de Robert, c'est le grand monastère du Saint Corps du Christ, couramment désigné sous le vocable de Santa Chiara, fondé en 1310 par la reine Sancia et le roi Robert, qui est l'objet privilégié de la piété princière³¹. Charles de Calabre, le prince héritier, inaugure dès 1328 la série des membres de la famille angevine qui y sont successivement enterrés. Sa fille, la toute jeune Marie d'Anjou, le rejoint peu après, la même année. Puis c'est le tour de sa seconde épouse, Marie de Valois, en 1333, du roi Robert, son père, en 1343, et de son épouse, la reine Sancia, et de plusieurs membres de la branche de Durazzo dans la seconde moitié du siècle³². Dès 1328, une fois la construction de l'église achevée, le roi attribue le patronat des chapelles latérales aux grandes familles nobiliaires. Les Baux d'Avellino (ou les Baux d'Andria) obtiennent la septième chapelle du côté gauche, et les Baux de Courthézon, comtes de Soletto (Terre d'Otrante), la troisième chapelle

²³ L'original parchemin est conservé dans les archives privées du duc de Sabran-Pontevès (château d'Ansouis, Vaucluse).

²⁴ Bibliothèque nationale de France (désormais abrégé BNF), ms fr, Cabinet d'Hozier, n°303.

²⁵ *Napoli Sacra. 8^e Itinerario*, Naples, 1994, p. 469-474, 480-481, 486-488, et fig. n°95, 96 et 101 ; A. de Rinaldis, *Santa Chiara*, Naples, 1920, p. 6.

²⁶ *Napoli Sacra. 5^e Itinerario*, Naples, 1993, p. 278.

²⁷ J.-P. Boyer, « Les Baux et le modèle royal. Une oraison funèbre de Jean Regina de Naples (1334) », *Provence Historique*, t. 45 (1995), p. 427-452.

²⁸ C. d'Engenio Carraciolo, *Napoli sacra*, Naples, 1624, p. 266 ; C. Minieri Riccio, *Genealogia di Carlo I di Angiò, prima generazione*, Naples, 1857, p. 105-106 et 186-188 ; *id.*, *Saggio di Codice...*, *op. cit.*, Supplément, partie 2, n°47.

²⁹ T. Kämpelli, « Giovanni Regina di Napoli », *Archivum Fratrum Praedicatorum*, t. 10 (1940), p. 61 ; *DBI*, « D'Angiò, Giovanni » et « Filippo I d'Angiò » ; *Napoli Sacra, 5^e...*, *op. cit.*, p. 300 et fig. n°77 (fragment du sarcophage de Philippe de Tarente).

³⁰ C. Celano, *Delle notizie del Bello, dell'Antico e del Curioso della città di Napoli*, t. III, Naples, 1724, p. 95.

³¹ Il s'agit d'un couvent de clarisses à l'origine, mais en 1317 un couvent de Franciscains lui est associé, transformant l'ensemble en monastère double. Voir E. Bertaux, « Santa Chiara de Naples. L'église et le couvent des religieuses », *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'EFR*, t. 18 (1898), p. 165-198 ; A. de Rinaldis, *Santa Chiara... op. cit.* ; P. Tomasso et M. Gallino, *Il Complesso monumentale di Santa Chiara in Napoli*, Naples, 1963 ; *Napoli Sacra. 4^e Itinerario*, Naples, 1993, p. 193-213.

³² *Napoli Sacra. 4^e...*, *op. cit.*, p. 198-200, fig. n°22 à 26, 28, 36 à 39.

du côté droit³³. Nous ne savons rien au sujet de la chapelle des Baux d'Avellino, mais celle des comtes de Soletto est devenue leur chapelle funéraire. En 1336, Isabella de Baux, soeur de Raimon, comte de Soletto, et épouse de Diego del Rath, comte de Caserte, y est inhumée. En 1375, son frère Raimon et son épouse Isabella d'Aulnay, dame d'Apia, viennent la rejoindre.

A Naples, dans la capitale du royaume, les plus grandes familles provençales, richement possessionnées dans le royaume, se font donc enterrer dans les sanctuaires princiers, auprès des membres de la famille royale. Mais il faut remarquer que la multiplicité de ces sanctuaires a facilité le phénomène. En effet, contrairement à ce que l'on a pu dire, il n'y a pas de nécropole dynastique angevine comparable à Saint-Denis pour les Capétiens : chacun des trois premiers souverains élit sépulture dans un lieu différent (Charles Ier à la cathédrale de Naples, Charles II à Notre-Dame-de-Nazareth d'Aix-en-Provence, Robert à Santa Chiara de Naples); les corps des princes, des reines et des princesses se dispersent entre de nombreuses églises (San Domenico Maggiore, San Lorenzo, Santa Chiara, Santa Maria Donnaregina, franciscains de Marseille). Seul le choix d'églises mendiantes et la primauté de la capitale, Naples, donnent une unité à cet ensemble. Chaque grande famille peut ainsi concilier l'imitation du prince et ses préférences dévotionnelles.

Le rapprochement de la piété nobiliaire et de la piété princière s'exprime enfin par la dévotion aux saints protecteurs de la dynastie angevine. Dans ce domaine nous devons nous contenter d'attestations ponctuelles, mais qui nous semblent riches de sens. Ces indices concernent tout d'abord le culte envers sainte Marie-Madeleine, dont Charles II, alors encore prince de Salerne, a exhumé les reliques à Saint-Maximin en décembre 1279 et mai 1280³⁴. La dévotion du roi envers la pécheresse repentie est bien connue. C'est pour abriter ses reliques qu'il fait élever le couvent dominicain de Saint-Maximin à partir de 1295, couvent avec lequel lui, puis son fils, entretiennent des relations très particulières, assez éloignées des principes des *Constitutions* de l'ordre des frères prêcheurs³⁵. Les autres sanctuaires favorisés par le roi sont à leur tour associés au culte magdalénien : Notre-Dame-de-Nazareth bénéficie d'une relique et l'église San Domenico Maggiore de Naples reçoit le vocable de Sainte-Marie-Madeleine³⁶. De part et d'autre de la Méditerranée, un lien privilégié est ainsi créé entre saint Dominique, sainte Marie-Madeleine et le souverain, un lien qui contribue symboliquement à unifier la Provence et le royaume dans une commune dévotion, étroitement associée à la personne royale : rappelons-nous que le corps de Charles II est lui-même partagé, distribué, à l'instar des reliques de sainte Marie-Madeleine, et plus tard de celles de saint Louis d'Anjou, entre les sanctuaires provençal et napolitain de Notre-Dame-de-Nazareth et de San Domenico Maggiore. Dans ce contexte, le roi semble se soucier d'associer la noblesse provençale à sa dévotion. Plusieurs membres des Baux de Marignane, de Puyricard et de Berre sont témoins de la translation du crâne de sainte Marie Madeleine en 1283, et de donations solennelles du roi à Saint-Maximin et à Notre-Dame-de-Nazareth, en 1297 et en 1307³⁷. Par ailleurs, il est remarquable que dans le *Livre des miracles de Sainte-Marie-Madeleine*, composé par Jean Gobi senior, prieur du couvent de Saint-Maximin, entre 1313 et 1328, pour soutenir l'essor du pèlerinage, le seul miracle (sur un total de 85) qui fait référence à une personne clairement identifiée concerne Agatha de Mévouillon (1283-1313), seconde épouse de Bertran de Baux, comte d'Avellino (1244-†1305)³⁸.

³³ S. Ammirato, *Delle Famiglie nobili napoletane*, tome II, Florence, 1580, p. 278 ; L. de la Ville sur Yllon, « *La Capella dei Del Balzo in S. Chiara e la tomba di Beatrice contessa di Caserta* », *Napoli Nobilissima*, n°1 (1892), p. 54-57 ; G. A. Galante, *Guida Sacra della Città di Napoli*, Naples, 1985, p. 90.

³⁴ V. Saxer, *Le culte de Marie-Madeleine en Occident des origines à la fin du Moyen Age*, Paris-Auxerre, 1959, p. 228-247

³⁵ J.-H. Albanès, *Le couvent royal de Saint-Maximin*, Draguignan, 1880; B. Montagnès, *Architecture dominicaine en Provence*, Paris, 1979, p. 41-49 ; J. Paul, « Charles II et la fondation du couvent royal de Saint-Maximin », *Mémoire dominicaine*, n°8 (1996), p. 17-31.

³⁶ V. Saxer, « Les ossements dits de sainte Marie Madeleine conservés à Saint-Maximin-La-Sainte-Baume », *Provence Historique*, t. 27 (1977), p. 292. Voir aussi le testament de Charles II.

³⁷ Abbé Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, t. II, Paris, 1848, n°86, c. 805-806 ; AD BdR, B 29, fol. 284 (1297), et B 5, fol. 104v. (1307).

³⁸ Jean Gobi l'Ancien, *Miracles de Sainte Marie-Madeleine*, éd. et trad. de J. Schlafer, Paris, 1996, n°69, p. 152-155.

Toutefois, c'est principalement par le culte de saint Louis d'Anjou que la piété nobiliaire s'inscrit dans le cadre de la piété princière³⁹. Le jeune prince, fils et héritier de Charles II, devenu franciscain contre la volonté de son père, puis évêque de Toulouse, avant de mourir à 23 ans, en 1297, devient l'objet d'une intense dévotion qui suscite rapidement l'intérêt du roi. Dès 1300, celui-ci nomme un procureur pour promouvoir la cause de la sainteté de son fils auprès du pape⁴⁰. L'élection de sépulture du jeune Louis chez les frères mineurs de Marseille attire sur ce couvent déjà ancien la générosité du roi et en fait un nouveau sanctuaire princier sur le sol provençal⁴¹. En 1302, Violante d'Aragon, la première épouse de Robert, le prince héritier, est inhumée aux côtés de son beau-frère⁴². Avant sa mort, Charles II fait plusieurs donations de rentes en sa faveur⁴³. Par son testament, en 1308, il donne aux franciscains de Marseille de quoi construire un tombeau monumental à son fils Louis. En 1315, Robert gratifie à son tour le couvent d'une donation destinée à l'embellissement de l'église⁴⁴. La canonisation de Louis par le pape Jean XXII, le 7 avril 1317, puis la dédicace du couvent de Marseille à saint Louis, attestée de manière sûre à partir de 1326, donnent toute son ampleur à un culte qui sert explicitement la propagande dynastique des souverains angevins⁴⁵. La noblesse provençale participe activement au culte du saint. Parmi les bénéficiaires de la vague de miracles qui se produit à Marseille dans les mois qui suivent la mort de Louis se trouvent Raimon de Baux de Puyricard, alors viguier de la ville, un de ses écuyers, Sancia de Baux, épouse d'Uc de Baux de Trébillane, Bertranda de Lamanon, épouse de Richard de Lamanon⁴⁶. Plus significatif, dès 1306, onze ans avant la canonisation et un an avant l'ouverture d'une enquête, un grand noble provençal déclare élire sépulture dans l'église des frères mineurs de Marseille, en révérence à « Louis, évêque de Toulouse, de sainte mémoire, dont le corps repose dans la dite église »⁴⁷. Quelques années après, le 12 décembre 1311, Raimon de Baux, comte d'Avellino, fait une donation solennelle aux franciscains de Marseille en présence du frère gardien du tombeau de Louis d'Anjou⁴⁸. Un miracle rapporté par la *Chronique des XXIV Généraux* s'avère encore plus significatif : en 1322, « au cours de la guerre entre Guelfes et Gibelins », « un grand baron de Baux », qui ne peut être que le comte Nouveau, est miraculeusement guéri d'une vilaine blessure grâce à l'invocation du patronage de Louis d'Anjou et à la promesse de se rendre en pèlerinage à son tombeau⁴⁹. Louis d'Anjou est bien alors un saint politique et dynastique : il protège ceux qui soutiennent le roi angevin, chef du parti guelfe, aussi bien en Italie qu'en Provence. Le culte de saint Louis d'Anjou est d'ailleurs très présent dans les sanctuaires franciscains et princiers de Naples où les grandes familles provençales élisent sépulture⁵⁰. Comme on aura pu le remarquer, ce sont les plus grandes familles, celles qui font partie de l'aristocratie comtale du royaume de Sicile et appartiennent à l'entourage royal, qui paraissent les plus réceptives. Dans son ensemble, la petite et moyenne noblesse, peu ou pas possessionnée en

³⁹ Sur saint Louis d'Anjou et son culte, voir : C. Vielle, *Saint Louis d'Anjou, évêque de Toulouse*, Vanves, 1930; M.-H. Laurent, *Le culte de Saint Louis d'Anjou à Marseille au XIV^e siècle*, Rome, 1954 ; E. Pasztor, *Per la storia di san Ludovico d'Angiò (1274-1297)*, Rome, 1955 ; J. Paul, « Saint Louis d'Anjou, franciscain et évêque de Toulouse », dans *Les évêques, les clercs et le roi (1250-1300)*, Cahiers de Fanjeaux, n°7 (1972), p. 59-90.

⁴⁰ *Processus canonizationis et Legendae variae sancti Ludovici OFM ep. Tolosani*, *Analecta Franciscana*, t. VII, Quaracchi-Florence, 1951 [désormais abrégé PcL], *Documenta*, n°XXX.

⁴¹ PcL, *Documenta*, n°XXIX (testament de Louis d'Anjou).

⁴² M.-H. Laurent, *Le culte...*, *op. cit.*, n°XXI.

⁴³ C. Minieri Riccio, « *Genealogia di Carlo II d'Angiò* », *Archivio Storico per la Province Napoletane*, t. 7 (1882), p. 62 ; et AD BdR, B 1374, fol. 94v.-96.

⁴⁴ Ch. Perrat, « Actes du roi Robert d'Anjou relatifs à la Provence extraits des registres détruits des archives de Naples (1314-1316) », *Bulletin Philologique et Historique*, 1946-1947, p. 119-195, n°80.

⁴⁵ M.-H. Laurent, *Le culte...*, *op. cit.*, n°X (canonisation), et p. 65, note 135 (dédicace). Voir aussi A. Vauchez, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Age*, Rome, 1988 (2e éd.), p. 92.

⁴⁶ PcL, « *Liber miraculorum S. Ludovici episcopi* », p. 275-331, n°75, 104, 205, 206. Sur ce recueil, voir J. Paul, « Le "liber miraculorum" de saint Louis d'Anjou », *Archivum Franciscanum Historicum*, t. 69 (1976), p. 209-219.

⁴⁷ Bibliothèque de Carpentras, ms n°1846, fol. 15-16 : testament d'Isarn d'Entrevennes, seigneur de Trets et Ollières.

⁴⁸ M.-H. Laurent, *Le culte...*, *op. cit.*, n°IX.

⁴⁹ *Chronica XXIV Generalium ordinis Minorum*, *Analecta Franciscana*, t. III, Quaracchi-Florence, 1897, p. 436.

⁵⁰ *Napoli Sacra. 8^e...*, *op. cit.*, p. 477 et fig. n°63 ; *Napoli Sacra. 4^e...*, *op. cit.*, p. 211 et fig. n°92. Voir aussi A. Barbero, « *La propaganda di Roberto d'Angiò, re di Napoli (1309-1343)* », dans *Le forme della propaganda politica nel Due e nel Trecento*, Rome, 1994, p.112-131.

Italie, demeure attachée à ses sanctuaires familiaux, anciens monastères ou églises castrales, situés au cœur de ses domaines provençaux. Ainsi, les Castellane, bien qu'ils s'engagent dans la conquête et dans les guerres italiennes, se font toujours inhumer au monastère cistercien du Thoronet, qu'ils ont fondé en 1136⁵¹. La branche de Puyloubier des anciens vicomtes de Marseille, ou les Moustiers, seigneurs d'Entrevennes, sont enterrés dans leurs églises castrales de Puyloubier et d'Entrevennes⁵². La différence entre ces familles et les grands lignages est particulièrement nette si l'on compare le comportement à l'heure de la mort des membres des différentes branches de la maison de Baux. Alors que les Baux d'Avellino, les Baux de Berre et les Baux d'Orange-Courthézon élisent sépulture dans les grands sanctuaires princiers, les Baux de Puycard et les Baux de Marignane continuent de se faire inhumer dans le monastère cistercien de Silvacane, fondé par l'ancêtre commun, au milieu du XII^e siècle⁵³.

Ce jugement reste cependant à nuancer car ces familles de la moyenne aristocratie provençale envoient leurs filles à Notre-Dame-de-Nazareth ou à Sainte-Claire d'Aix-en-Provence et font souvent quelques legs aux frères mineurs de Marseille ou aux dominicains de Saint-Maximin. Quelques-unes adoptent même résolument la piété princière. Ainsi les Lamanon, descendants d'un immigrant catalan installé en Provence sous le règne d'Alfonse I^{er}. Bertran de Lamanon (1229-†1270), dévoué serviteur de Raimon Bérenger V, puis de Charles d'Anjou, finit sa vie comme justicier du Principat, de 1266 à 1270. Son fils Peire, dominicain, compagnon de captivité de Charles II devenu évêque de Sisteron (1292-1304), est chargé par ce dernier de superviser la fondation et de diriger les chantiers de construction de Notre-Dame-de-Nazareth et de Saint-Maximin. Plusieurs filles de la famille sont d'ailleurs moniales à Notre-Dame-de-Nazareth dans la première moitié du XIV^e siècle. Un autre membre de la famille, le chevalier Elzéar de Lamanon, est un familier du jeune Louis d'Anjou, de sa libération, en 1295, à sa mort en 1297; à ce titre, il témoigne sur la vie et les moeurs de son ancien seigneur et compagnon lors de l'enquête de 1307, réalisée en vue de la canonisation⁵⁴. Issus de la moyenne noblesse, mais proche des princes, les Lamanon contribuent donc aussi au rayonnement de la piété et de la sainteté de la maison d'Anjou.

Par leurs voyages entre l'Italie et la Provence, par le jeu des alliances matrimoniales, mais aussi par l'ensemble des conseils et des services qu'ils sont en mesure de rendre à leurs compatriotes provençaux en difficulté, les grands lignages servent en fait d'intermédiaire entre le roi et la petite et moyenne noblesse. Noël Coulet a pu ainsi montrer le rôle joué, en 1339-1340, par le comte d'Avellino Uc de Baux, dans la vente par les Moustiers d'Entrevennes de leurs seigneuries italiennes⁵⁵. En définitive, plus un lignage est puissant et proche de la famille royale, plus il s'associe aux gestes de la piété princière. A l'instar des princes angevins, les grands lignages font figure de modèle auprès de la petite et moyenne noblesse provençale chez laquelle la piété princière se diffuse mais à un degré moindre.

Vers 1330-1340, il est indéniable que la piété princière constitue désormais l'horizon de la piété nobiliaire. La complainte de 1343 évoquée en introduction scelle une tradition déjà profondément enracinée. A l'origine de ce phénomène, la volonté du prince apparaît de manière plus ou moins explicite. Elle est manifeste dans l'attribution du patronat des chapelles de Santa Chiara de Naples par le roi Robert en 1328, et elle transparaît déjà à travers la dévotion de Charles II envers sainte Marie Madeleine. Cependant, dans le champ religieux, à la différence du champ matrimonial ou du régime de succession des fiefs, la volonté du roi n'est pas contraignante. La noblesse demeure libre

⁵¹ BNF, ms fr., n°32601, fol. 307-312 (testaments de 1284, 1361, 1382). Sur ce monastère, voir E. Barbier, *L'abbaye cistercienne du Thoronet au Moyen Age*, Marguerittes, 1994.

⁵² Pour les Puyloubier : H. de Gérin-Ricard, E. Isnard, *Actes concernant les vicomtes de Marseille et leurs descendants*, Monaco-Marseille, 1926 [désormais abrégé AVM], n°665 (testament de 1350), 676 (testament de 1357), et 699 (testament de 1383). Pour les Moustiers-Entrevennes, voir N. Coulet, *Affaires d'argent et affaires de famille en Haute-Provence au XIV^e siècle*, Rome, 1992.

⁵³ Un exemple entre beaucoup d'autres : le testament de Raimon de Baux, seigneur de Marignane, en 1348 (Barth. n°1301).

⁵⁴ Sur les Lamanon, voir : M. Aurell, *La vieille...*, *op. cit.*, p. 101-111 ; B. Montagnès, *Architecture...* *op. cit.*, et N. Coulet, « Un couvent royal... », *op. cit.*; Pcl, p. 42-50.

⁵⁵ N. Coulet, *Affaires...*, *op. cit.*, p. 26.

de ses choix et de ses dévotions. Si la nature et les formes de sa piété imitent celles du prince, c'est qu'elle l'accepte, et même qu'elle le souhaite. Et si elle le souhaite, c'est que la piété du prince vient à la rencontre de la sienne.

Convergences spirituelles et figures médiatrices

Chacun aura remarqué que les sanctuaires princiers angevins sont presque tous des couvents mendiants. La faveur des mendiants auprès des Angevins est bien connue et concerne principalement les deux ordres majeurs, frères prêcheurs et frères mineurs. Peu à peu toutefois, les franciscains semblent avoir bénéficié, à la cour de Naples, d'une certaine primauté. L'importance grandissante accordée au culte de saint Louis d'Anjou et la dévotion de la reine Sancia et du roi Robert font alors de la famille angevine la protectrice privilégiée de l'ordre franciscain en général et de sa tendance spirituelle en particulier⁵⁶. Or depuis le milieu du XIII^e siècle, les mendiants sont les seuls religieux à susciter l'intérêt de la noblesse provençale. De plus, le franciscanisme spirituel, très présent en Provence depuis la prédication d'Hugues de Digne, semble disposer d'importants relais au sein de l'aristocratie⁵⁷. La nature et les motivations de ce soutien de la noblesse restent à préciser, mais le plus important pour notre propos est qu'au tournant des XIII^e-XIV^e siècles, une dévotion commune, enracinée dans la spiritualité franciscaine, a pu favoriser le rapprochement entre la famille angevine et la noblesse provençale. Cela paraît d'autant plus probable que certaines grandes figures du franciscanisme spirituel provençal apparaissent à l'intersection de la noblesse et des princes angevins.

Le franciscain Raimon Jaufré (†1310) est la première de ces figures. Fils de Burgondion, seigneur de Trets, Puylobier et Ollières, et de Mabilia d'Agoult-Sault, il est issu de la plus haute aristocratie provençale. Descendant des anciens vicomtes de Marseille par son père, il est par sa mère parent des Agoult, seigneurs du val de Sault, l'une des plus grandes familles de haute Provence⁵⁸. Le jeu des alliances matrimoniales au sein de la noblesse fait de lui un parent éloigné des Pontevès, des Simiane, des Baux d'Avellino et de Berre et des Sabran-Forcalquier, c'est-à-dire de presque tous les grands lignages de Provence. Sa vie est bien connue. Dès ses débuts, au couvent des frères mineurs de Marseille, Raimon Jaufré gravite dans les milieux du premier franciscanisme spirituel de Provence. En 1289, il est élu ministre général malgré les réticences du pape Nicolas IV. Son gouvernement est l'occasion pour lui de protéger les spirituels, en particulier Pierre de Jean Olivi qui semble avoir été son ami⁵⁹. Mais ces choix ne trouvent pas grâce aux yeux de Boniface VIII qui dépose Raimon Jaufré en novembre 1295⁶⁰. Celui-ci retourne alors en Provence. En 1309-1310, juste avant sa mort, il est une dernière fois le défenseur des spirituels, aux côtés d'Ubertin de Casale, au prieuré de Groseau, devant la commission cardinalice créée par le pape Clément V⁶¹. Raimon Jaufré est donc une des grandes figures du mouvement spirituel de Provence.

Mais Raimon Jaufré est aussi un proche du roi Charles II et de ses fils. En 1281-1282, il apparaît à Aix dans l'entourage de Charles, encore prince de Salerne, et de ses fils⁶². En 1286 et 1288, au moment de la captivité de Charles en Catalogne, il est investi de missions diplomatiques qui nous

⁵⁶ Sur cette vaste question, voir le récent bilan de R. G. Musto, « *Franciscan joachimism at the court of Naples, 1309-1345 : a new appraisal* », *Archivum Franciscanum Historicum*, 1997, p. 419-486.

⁵⁷ Voir, par exemple, les liens de la famille Porcelet avec Douceline, la sœur d'Hugues de Digne : M. Aurell, *Une famille de la noblesse provençale au Moyen Âge : les Porcelet*, Avignon, 1986, p. 165-169. Sur Hugues de Digne et les spirituels méridionaux, voir R. Manselli, *Spirituels et béguins du Midi*, Toulouse, 1986 (1^{ère} éd. italienne, Rome, 1959), et A. Sisto, *Figure del primo Francescanesimo in Provenza : Ugo e Douceline de Digne*, Florence, 1971.

⁵⁸ Sur ce personnage, voir P. Péano, « Raymond Geoffroi. Ministre général et défenseur des Spirituels », *Picenum Seraphicum*, an. XI (1974), p. 190-203. Cet article comporte malheureusement plusieurs erreurs (en particulier sur la famille de Raimon), des lacunes et des imprécisions que nous discuterons, faute de place ici, dans le cadre de notre thèse.

⁵⁹ P. Péano, « Raymond Geoffroi... », *op. cit.*, p. 196-199.

⁶⁰ *Chronica XXIV Generalium...*, *op. cit.*, p. 431 ; P. Péano, « Raymond Geoffroi... », *op. cit.*, p. 199-200.

⁶¹ F. Ehrle, *Zur Vorgeschichte des Concils von Vienne*, *Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. III (1887) [désormais abrégé *ALKMA*], p. 142-144 ; P. Gratiien de Paris, *Histoire de la fondation et de l'évolution de l'ordre des Frères Mineurs au XIII^e siècle*, Paris-Gembloux, 1928, p. 432-453 ; J. Lecler, *Histoire des conciles oecuméniques*. Vienne, Paris, 1964, p. 92-105.

⁶² AD BdR, B 1102, fol. 54v.; Pcl, p. 62.

éclaircissent sur la confiance dont il dispose auprès du nouveau roi⁶³. La gratitude et sans doute l'amitié expliquent l'influence que n'a pu manquer d'exercer Charles II sur le pape pour faciliter l'élection de Raimon Jaufré comme ministre général de l'ordre, à Riéti, à la fin du mois de mai 1289. En effet, Charles II et la reine Marie sont alors présents dans la ville : le 29 mai 1289, le jour de la Pentecôte, ils sont sacrés par le pape dans la cathédrale, assurément en présence de Raimon Jaufré⁶⁴. Mais désormais, c'est avec le jeune Louis d'Anjou, que Raimon Jaufré entretient une relation privilégiée. En 1294, le prince captif assiste, à Barcelone, au chapitre provincial d'Aragon, présidé par Raimon Jaufré, et reçoit l'autorisation de s'adresser à l'assemblée des frères⁶⁵. Sans doute cette rencontre a-t-elle été l'occasion d'un entretien entre les deux hommes, probablement au sujet de la vocation franciscaine qui animait le jeune Louis. Peut-être même Raimon Jaufré a-t-il encouragé Louis, Raimon Bérenger et Robert, dans leur projet d'inviter Pierre de Jean Olivi, son protégé, à venir leur rendre visite, en mai 1295⁶⁶? En décembre, Louis, récemment libéré, et Raimon Jaufré, récemment déposé, se retrouvent à Rome, où Louis est venu se faire ordonner sous-diacre par le pape. Raimon Jaufré loge alors dans l'hôtel d'Anjou⁶⁷. De sa libération à la fin de 1296, Louis a pour maître un ami de Raimon Jaufré, Guilhem de Cornillon, un spirituel, ancien gardien du couvent de Marseille; à sa mort, Louis lui lègue l'exemplaire de la *Somme théologique* de Thomas d'Aquin, que son père lui a offert⁶⁸. Enfin, en août 1297, Raimon Jaufré assiste Louis qui se meurt, au palais royal de Brignoles, et lui tient la main au moment du dernier soupir⁶⁹. Choisi comme exécuteur testamentaire, il accompagne le corps jusqu'aux franciscains de Marseille, où Louis est enseveli aux côtés d'Hugues de Digne⁷⁰. Raimon Jaufré fait donc partie de l'entourage royal et son rôle dans l'itinéraire personnel de saint Louis d'Anjou a été primordial⁷¹.

Défenseur des spirituels, intime de Charles II puis de son fils Louis, Raimon Jaufré œuvre pour renforcer les liens qui unissent la noblesse dont il est issu à la famille royale. Cette fonction médiatrice apparaît clairement dans le cadre de ses missions diplomatiques. Mais Raimon Jaufré entretient aussi des relations de nature religieuse avec les nobles provençaux, comme en témoigne le fait qu'il reçoive, avant 1288, de Guilhem Porcelet, seigneur de Fos, un exemplaire du *Liber de concordia* du célèbre abbé calabrais Joachim de Flore, dont la pensée eschatologique irrigue alors une bonne part du courant spirituel franciscain⁷². En 1302, c'est d'ailleurs bien en tant que Frère mineur qu'il est désigné comme exécuteur testamentaire par Uc de Baux de Meyrargues dans l'infirmerie des franciscains d'Aix-en-Provence⁷³. Raimon Jaufré, qui dispose donc de la confiance des princes et de celle de la noblesse, concourt à l'établissement de liens spirituels entre la famille royale et l'aristocratie en promouvant le culte de saint Louis d'Anjou. Custode et gardien des frères mineurs de Marseille, il contribue d'ailleurs ainsi à accroître le rayonnement de son couvent. En 1306, Raimon Jaufré est nommé exécuteur testamentaire par son frère et il n'y a guère de doute qu'il ait exercé une influence déterminante dans son élection de sépulture chez les franciscains de Marseille, auprès du corps de saint Louis et non à Saint-Victor de Marseille, dans le tombeau où

⁶³ C. Vielle, *Saint Louis...*, *op. cit.*, p. 64, et PJ n°3.

⁶⁴ Il est d'ailleurs significatif que pour la *Chronique des XXIV Généraux* la cérémonie du couronnement s'est déroulée chez les Frères Mineurs de Riéti, « *in loco fratrum* », où s'était tenu le chapitre général (*Chronica...*, *op. cit.*, p. 420). Pour le sacre de Charles II, voir J.-P. Boyer, « Sacre et théocratie. Le cas des rois de Sicile Charles II (1289) et Robert (1309) », à paraître dans la *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*, t. 81 (1997).

⁶⁵ Pcl, p. 66.

⁶⁶ La célèbre réponse d'Olivi aux jeunes princes est publiée par F. Ehrle, *ALKMA*, t. III (1887), p. 534-540 ; et traduite en français par M.-H. Vicaire, « Epître aux fils de Charles II de Naples en l'an 1295 », dans *Franciscains d'Oc. Les Spirituels, ca. 1280-1324, Cahiers de Fanjeaux*, n°10 (1975), p. 127-138.

⁶⁷ Pcl, p. 66.

⁶⁸ E. Pasztor, *Per la storia...*, *op. cit.*, p. 31; Pcl, p. 88.

⁶⁹ Pcl, p. 29 et 70.

⁷⁰ Pcl, *Documenta*, n°XXIX.

⁷¹ J. Paul, « Saint Louis d'Anjou... », *op. cit.*, *passim*.

⁷² R. Rusconi, « A la recherche des traces authentiques de Joachim de Flore dans la France méridionale », dans *Fin du monde et signes des temps. Visionnaires et prophètes en France méridionale (fin XIII^e-début XV^e siècle)*, *Cahiers de Fanjeaux*, n°27 (1992), p. 65. La date est à corriger en fonction de la généalogie de la famille Porcelet fournie par M. Aurell, *Une famille...*, *op. cit.*, en fin de volume.

⁷³ AD BdR, 2 G 73.

reposent leur père Burgondion et les vicomtes de Marseille, leurs ancêtres⁷⁴. L'enquête de 1307 en vue de la canonisation de Louis d'Anjou met en relief la déposition de Raimon Jaufré et révèle l'ampleur de la diffusion des croyances et des récits au sujet de Louis d'Anjou au sein des élites religieuses et laïques provençales. Comme l'écrit Jacques Paul, à cette date, « la légende a dépassé l'enceinte du cloître »⁷⁵. Or cette construction légendaire n'est le fruit ni de la rumeur publique, ni de la dévotion populaire, mais bien des réseaux aristocratiques, religieux et laïcs, qui gravitaient autour de Louis et au sein desquels Raimon Jaufré joue un rôle majeur. Il est à ce titre particulièrement intéressant de relever que parmi les témoins entendus par la commission d'enquête, quatre groupes principaux peuvent être distingués : les frères mineurs de l'entourage de Louis, les nobles, les moines de Saint-Victor, et les Marseillais. Encore faut-il ajouter que parmi les frères mineurs et les victorins se trouvent deux grands nobles, Raimon Jaufré bien sûr, mais aussi l'abbé de Saint-Victor, Guilhem de Sabran, dont le frère Bertran, moine de Saint-Victor, avait assisté à la rédaction du testament et sans doute à la mort de Louis⁷⁶. Le culte de saint Louis, affaire dynastique, est donc bien sûr une affaire franciscaine, mais il s'avère aussi être une affaire nobiliaire. Il est alors aisé de comprendre pourquoi, au début du XIV^e siècle, « l'image spirituelle de Louis d'Anjou a un caractère aristocratique »⁷⁷.

Une seconde figure a joué un rôle médiateur plus important encore entre la piété nobiliaire et la piété princière : Elzéar de Sabran (1285-†1323)⁷⁸. Comme Raimon Jaufré, Elzéar appartient à la plus grande noblesse provençale. Les Sabran sont notamment les parents des comtes de Provence depuis le début du XIII^e siècle. Richement possessionné dans le pays d'Aigues et la région de Forcalquier, le grand-père d'Elzéar participe à la conquête du royaume de Sicile en 1266, mais ne s'y installe pas⁷⁹. En revanche, peu avant 1293, le père d'Elzéar, Armangaut, reçoit le comté d'Ariano et se fixe en Italie⁸⁰. Il confie alors son jeune fils à son frère, l'abbé de Saint-Victor de Marseille Guilhem de Sabran, qui élève l'enfant dans son monastère. Marié en 1300 à Dauphine de Puimichel, le jeune Elzéar décide, sous l'influence de sa jeune épouse, de respecter son vœu de virginité et de mener une vie pieuse et chaste. Décédé à 37 ans, en 1323, il est canonisé par le pape Urbain V le 15 avril 1369⁸¹.

Comme Raimon Jaufré, Elzéar et son épouse sont immergés dans le milieu franciscain spirituel provençal. Deux de ses oncles, les victorins Guilhem et Bertran de Sabran, ont fréquenté Louis d'Anjou et Raimon Jaufré. En Provence comme à la cour de Naples, les jeunes époux vivent entourés de frères mineurs, dont certains comme Philippe Alquier ou Guilhem Espitalier sont des spirituels bien connus⁸². Le mariage virginal vécu par Elzéar et Dauphine se situe d'ailleurs dans l'immédiate postérité spirituelle de la « chasteté évangélique » recommandée par Pierre de Jean Olivi pour mener dans le monde, et dans la vie conjugale, une vie conduite selon l'esprit. En 1304, le couple a rencontré à Marseille Arnaud de Villeneuve qui l'a vivement encouragé dans cette voie⁸³. Il a aussi fréquenté un autre spirituel, Guilhem de Cornillon, comme en témoigne Dauphine lors de l'enquête de 1351-1352⁸⁴.

⁷⁴ Bibliothèque de Carpentras, ms n°1846, fol. 15-16. Le testament de Burgondion, père de Raimon Jaufré et Isarn, se trouve dans AVM, n°524.

⁷⁵ J. Paul, « Témoignage historique et hagiographie dans le procès de canonisation de Louis d'Anjou », *Provence Historique*, t. 23 (1973), p. 313.

⁷⁶ Pcl, *Documenta*, n°XXIX; voir aussi la généalogie des Sabran en annexe.

⁷⁷ J. Paul, « Témoignage... », *op. cit.*, p. 317.

⁷⁸ Sur Elzéar, voir J. Cambell, *Vies occitanes de saint Auzias et de sainte Dauphine*, Rome, 1963, p. 29-37 ; et A. Vauchez, « *Elzeario* », *DBI*, p. 533-537.

⁷⁹ S. Pollastri, « La noblesse... », *op. cit.*, p. 428.

⁸⁰ Barth., n°728.

⁸¹ Sur la vie et la spiritualité d'Elzéar, voir A. Vauchez, « Deux laïcs en quête de perfection : Elzéar de Sabran (†1323) et Delphine de Puimichel (†1360) », et « Elzéar et Delphine ou le mariage virginal », dans *Les Laïcs au Moyen Âge. Pratiques et expériences religieuses*, Paris, 1987, p. 83-92 et 211-224.

⁸² La *Vita* de Philippe Alquier se trouve dans la *Chronica XXIV Generalium...*, *op. cit.*, p. 564-572. Voir aussi, J. Cambell, *Vies occitanes...*, *op. cit.*, p. 134-137. Sur ces deux frères, voir A. Vauchez, « Deux laïcs... », *op. cit.*, p. 88.

⁸³ J. Cambell, *Vies occitanes...*, *op. cit.*, p. 160. Voir aussi C. Campros, « *A perpau de la perfection d'Alzeas et de Delfina* », *Annales de l'Institut d'études occitanes*, t. 1 (1965), p. 88-105.

⁸⁴ Sur Guilhem de Cornillon, voir E. Pazstor, *Per la storia...*, *op. cit.*, p. 31 ; J. Cambell, « Le sommaire de l'enquête pour la canonisation de S. Elzéar de Sabran (†1323) », *Miscellanea Francescana*, t. 73 (1973), p. 455.

Mais la vie d'Elzéar illustre aussi les nouveaux rapports établis entre le prince et la noblesse à partir des Angevins. Installé à Naples à partir de 1310, Elzéar se consacre au service du roi. En 1312, après avoir été adoubé par le roi Robert, il commande les troupes envoyées à Rome pour combattre les partisans de l'empereur Henri VII. En 1313, il est justicier des Abruzzes citériennes et réprime la révolte de sa cité d'Ariano aux côtés du frère du roi, Philippe, prince de Tarente. A partir de 1314, il réside avec son épouse dans le palais du roi et de la reine, au Castel Nuovo ou au palais d'été de Quisisana. Probablement en raison de sa piété et de la vie qu'il mène avec son épouse, qui ne pouvaient qu'impressionner le couple royal, Elzéar est bientôt gratifié de fonctions exceptionnelles : en 1319, il est désigné comme conseiller particulier de l'héritier du trône, Charles de Calabre, et de son épouse, et se retrouve bientôt de fait principal ministre du royaume⁸⁵. Comme l'a souligné André Vauchez, il est fort probable que les Angevins jouèrent un rôle important dans son procès de canonisation⁸⁶. Il s'agissait en effet d'un ardent combattant guelfe et d'un zélé collaborateur du souverain. Les frères mineurs de l'entourage d'Elzéar et Dauphine sont d'ailleurs accueillis par les souverains à Naples où ils entretiennent le souvenir et le culte d'Elzéar. Philippe Alquier devient le confesseur de la reine Sancia et l'un des directeurs spirituels des clarisses de Santa Chiara. Quant à Guilhem Espitalier, il rapporte dans un de ses sermons un miracle de saint Elzéar que lui a raconté Philippe de Majorque, le frère de la reine Sancia⁸⁷. En Provence aussi les princes angevins semblent s'être souciés du culte de saint Elzéar, comme en témoigne la généreuse donation de la reine Jeanne au couvent d'Apt, en 1373, à l'occasion de la translation des reliques⁸⁸.

Les nombreux liens d'Elzéar avec la noblesse provençale expliquent le rôle de médiateur qu'il joue, sur le plan spirituel, entre celle-ci et les princes angevins. Lui et son épouse se situent au coeur des réseaux de parenté de toute la grande noblesse : pour s'en tenir aux lignages provençaux, ils sont parents des Agoult-Sault, des Agoult-Simiane, des Agoult-Pontevès, des Signes d'Évenos, des Villeneuve, des Baux de Puyricard et des Baux d'Avellino. Elzéar utilise cette parenté pour gérer ses domaines lorsqu'il se trouve en Italie ou pour assurer la transmission de ses biens, mais sa famille est aussi le témoin privilégié et la première bénéficiaire des grâces de sa sainteté. Sa première vision, en 1302, a lieu à Sault, dans le château de sa grand-mère et de son oncle. Peu après, vers 1310-1320, Mabilia de Simiane, dame de Castillon et de Viens, est gratifiée d'une apparition du jeune Elzéar. Devenue veuve fort jeune, elle décide à leur exemple de ne pas se remarier⁸⁹; c'est donc tout naturellement qu'en 1339 elle élit sépulture dans le couvent des frères mineurs d'Apt, aux côtés d'Elzéar⁹⁰. A la différence du culte de saint Louis d'Anjou, qui devient rapidement populaire, le culte de saint Elzéar demeure une affaire aristocratique⁹¹. La canonisation d'Elzéar en 1369 ne fait qu'exalter un culte dont l'essor rapide et vigoureux remonte aux années qui suivent sa mort. Lorsque le 1er juillet 1370, c'est-à-dire après la décision de la canonisation mais avant sa promulgation officielle, le sénéchal de Provence Raimon d'Agoult, le petit-fils du témoin de 1351-1352, fonde à Aix-en-Provence, dans la capitale du comté, une chapelle qu'il place sous le vocable d'Elzéar, il célèbre à la fois le saint, le comte d'Ariano, son parent, et un modèle de serviteur du roi⁹². Piété nobiliaire et piété princière se confondent et communient aux mêmes saints. Issue de l'aristocratie, la sainteté d'Elzéar répond en quelque sorte à celle de Louis d'Anjou, issue de la famille royale.

⁸⁵ Sur tous ces points, voir A. Vauchez, « *Elzeario* », *op. cit.*

⁸⁶ A. Vauchez, *La sainteté...*, *op. cit.*, p. 93-94. En 1383, dans son testament, Louis Ier manifeste clairement son attachement à la cause de la canonisation de Dauphine de Puimichel (extrait *ibid.*, p. 94, note 69).

⁸⁷ E. Pasztor, « *Il processo di F. Andrea da Galiano* », *Archivum Franciscanum Historicum*, t. 48 (1955), p. 252-297 ; J. Cambell, *Vies occitanes...*, *op. cit.*, p. 124-125.

⁸⁸ F. Baron, « Le mausolée de saint Elzéar à Apt », *Bulletin monumental*, t. 136 (1978), p. 267-283.

⁸⁹ J. Cambell, *Vies occitanes...*, *op. cit.*, p. 33 et p. 73-75.

⁹⁰ AD Vaucluse, H Cordeliers d'Apt 1 (1), fol. 5-7v.

⁹¹ Sur ce point, je me permets de renvoyer à mon article « Affaire de foi et affaire de famille en haute Provence au XIV^e siècle. Autour de saint Elzéar et de sainte Dauphine », dans les *Mélanges Noël Coulet, Provence Historique*, t. 49 (1999), p. 353-366.

⁹² AD BdR, 2 G 200, n°1277.

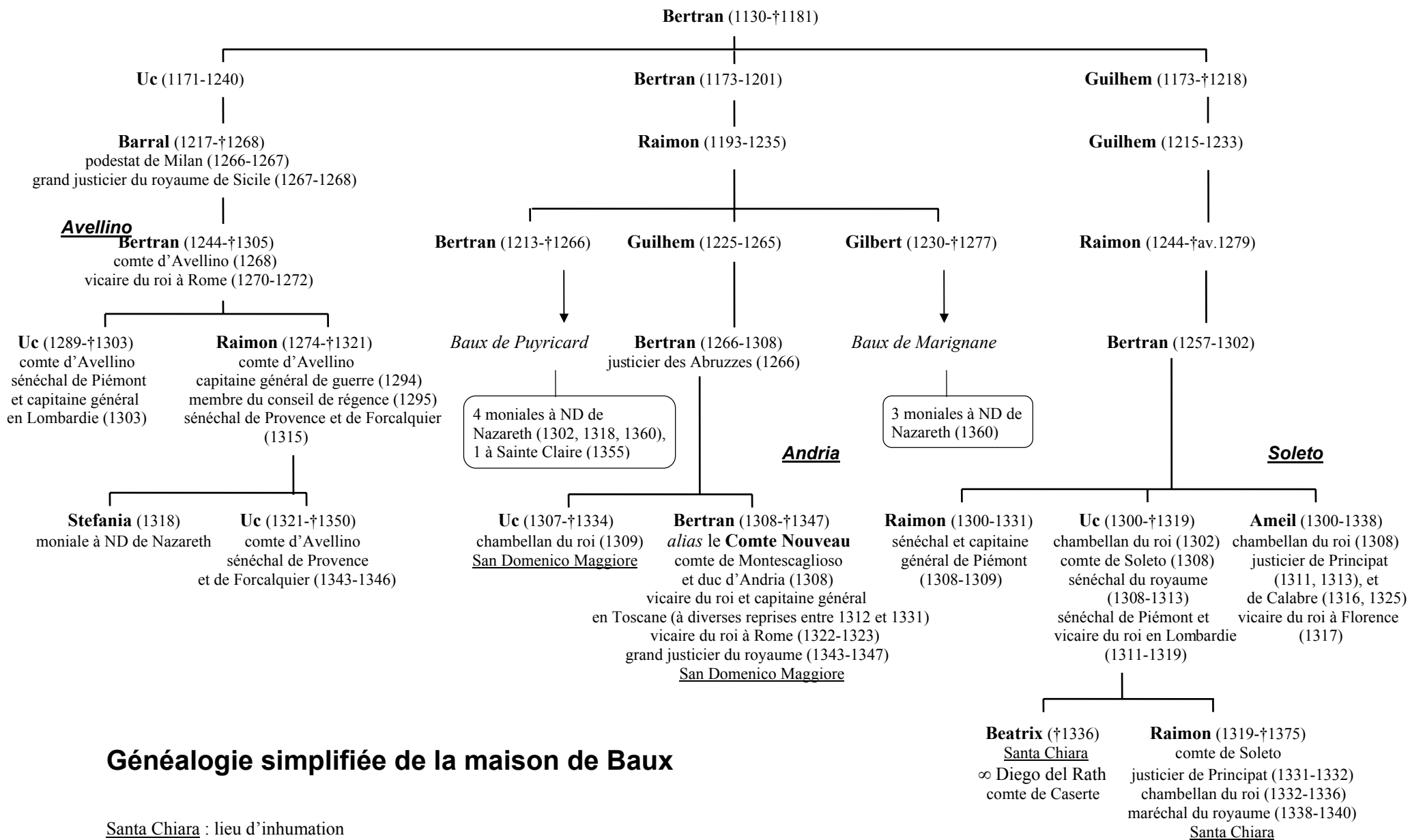
Au tournant du XIII^e et du XIV^e siècles, la noblesse provençale, et en particulier les grandes familles, semblent subir l'attraction de la piété royale, comme en témoignent le succès des sanctuaires princiers et la dévotion aux saints protecteurs de la dynastie angevine. Le souverain trouve bien entendu son intérêt dans cette situation, et il est fort probable qu'il ait contribué à son essor. Cependant, le phénomène semble plus procéder d'une convergence spirituelle que d'un véritable programme que le prince, en dépit de sa puissance, aurait eu du mal à imposer. Dans cette convergence, le rôle joué par les ordres mendiants et, en particulier, par les frères mineurs, paraît fondamental. Très appréciés de la noblesse provençale, ils disposent aussi, et de plus en plus, de la confiance et des faveurs du prince.

Le sens à donner à cette transformation de la piété aristocratique est pluriel. Tout d'abord, elle rend compte de l'adhésion profonde de la noblesse provençale à la famille angevine et au pouvoir qu'elle exerce en Provence et dans la péninsule. Le tumulte lié à l'installation de Charles d'Anjou à la tête des comtés de Provence et de Forcalquier au milieu du XIII^e siècle n'a pas eu de suite. Le ralliement, conduit par les Baux, de l'aristocratie à la nouvelle dynastie s'avère aussi durable qu'il fut précoce. La propagande gibeline, si active en Italie, en Sicile et en Catalogne, ne s'épanouit pas en Provence, en dépit des relais dont elle pouvait disposer dans certaines couches de la société⁹³.

Plus largement, la nouvelle piété aristocratique s'inscrit dans le cadre de l'essor de l'État princier à la fin du Moyen Âge. A ce titre, il convient d'insister sur le fait que le prince fait véritablement de la noblesse un des fondements de son pouvoir. En associant les grands lignages à ses dévotions, on peut penser que le prince les discipline et les soumet, mais du même mouvement il les grandit et renforce leur domination sur la population et leur prééminence au sein de la noblesse. L'étude de la piété nobiliaire confirme ainsi les analyses sur l'importance du soutien économique, politique et idéologique apporté par le prince à une aristocratie souvent menacée par la crise de ses revenus seigneuriaux et inquiétée par la perte de son autonomie.

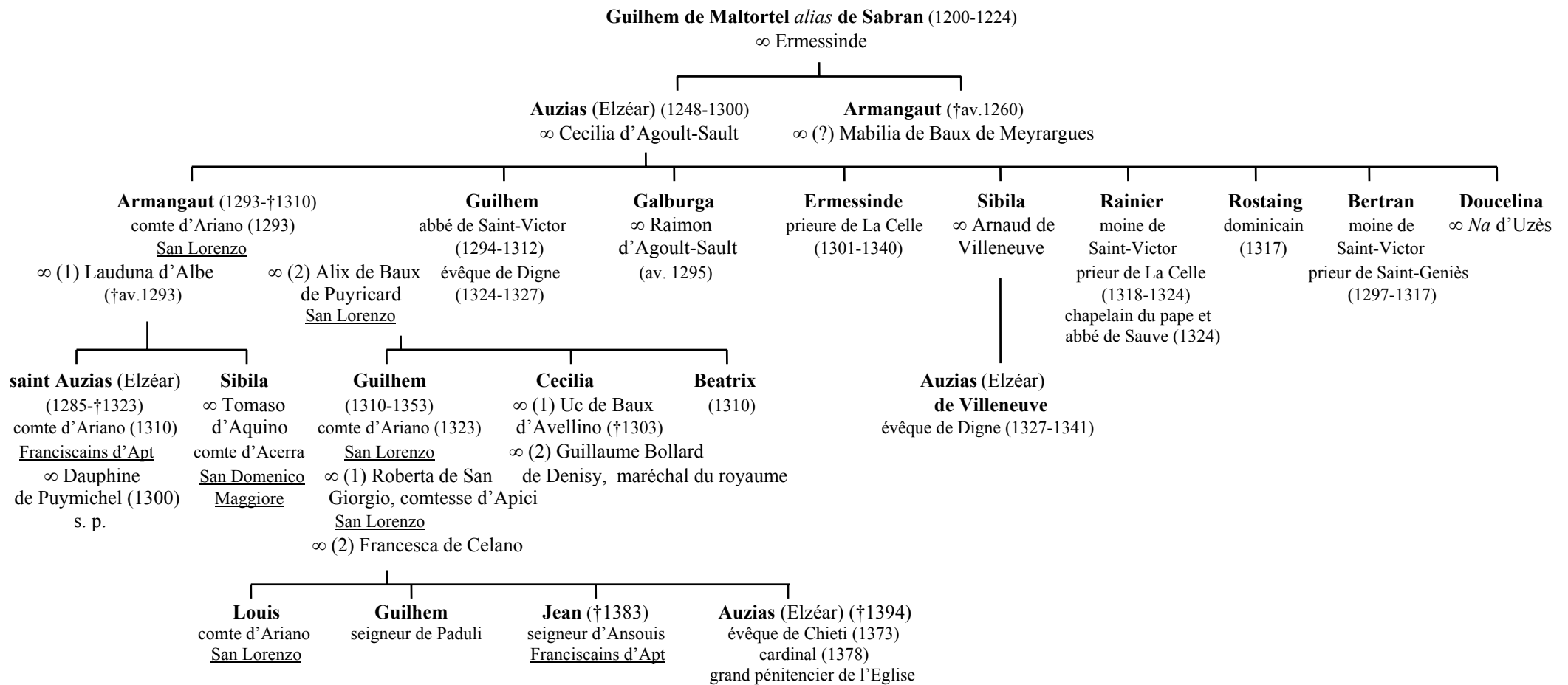
Enfin, cette mutation participe à la transformation des relations entre la noblesse provençale et l'Église à la fin du XIII^e siècle. Embarquée dans l'aventure italienne, la noblesse avait déjà dû mettre un terme à sa tenace opposition à la puissance temporelle de l'Église. Mais plus profondément, l'attraction exercée par le modèle princier contribue, avec l'action pastorale des mendiants et avec les retombées de la mutation du système bénéficial, à une nouvelle intégration de la noblesse au sein de l'Église, après les graves troubles des années 1209-1251.

⁹³ Sur cette propagande, voir M. Aurell, « Chanson et propagande politique : les troubadours gibelins (1255-1285) », *Le forme della propaganda politica nel Due e nel Trecento*, Rome, 1994, p. 183-202.



Généalogie simplifiée de la maison de Baux

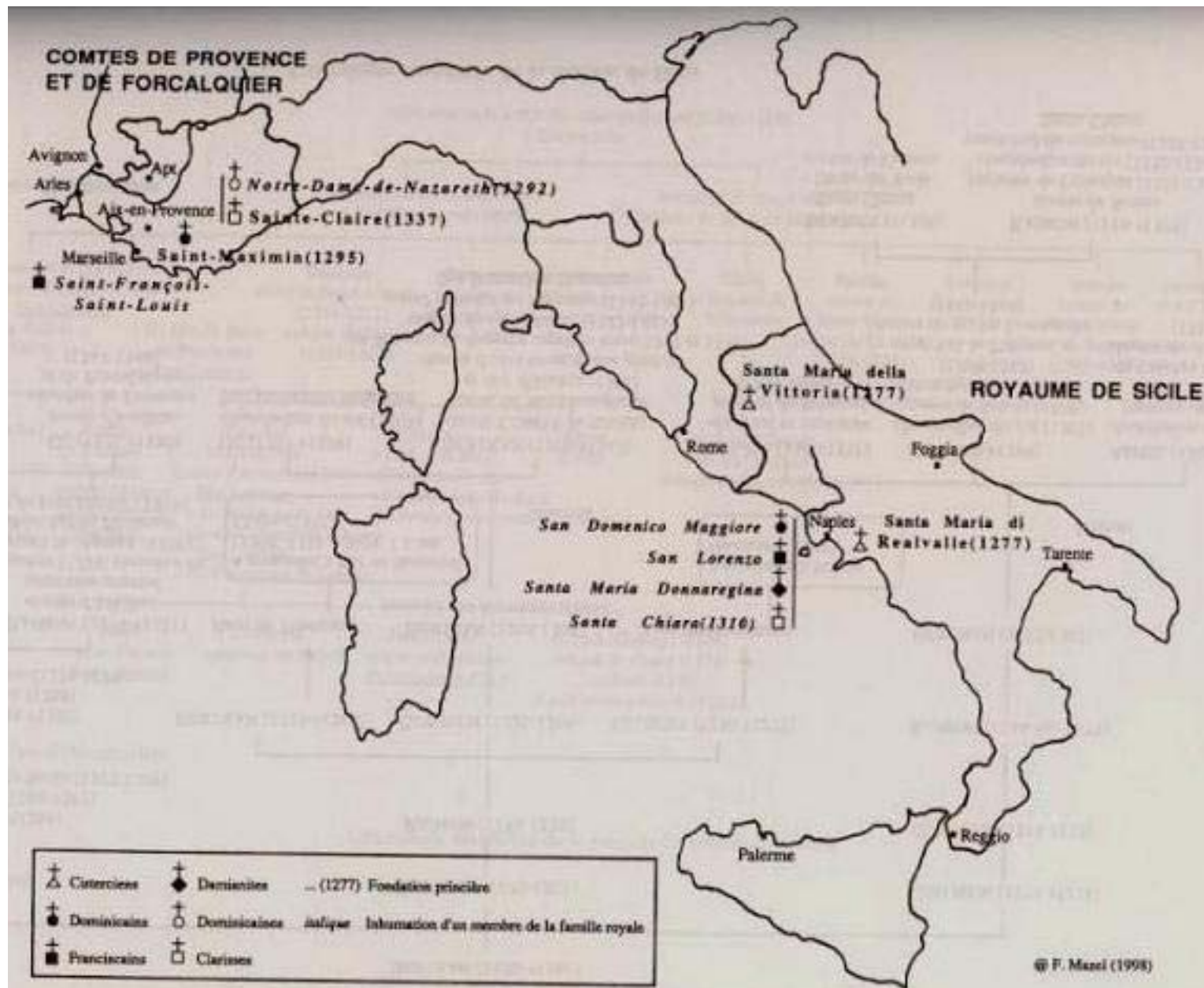
Santa Chiara : lieu d'inhumation



Généalogie simplifiée de la maison de Sabran d'Ansouis

San Lorenzo : lieu d'inhumation

Na : nom inconnu



Les sanctuaires princiers des premiers Angevins (1265-1343).